

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 FEVRIER 2019

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Aurélie MENG et Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES), et Fanny REHM-MUNCH, conseillères municipales.

Absents non excusés : M. Marc GOETZ, Mme Mireille LIMBACH, MM. Serge VETTER et Gilles BERRING, conseillers municipaux.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
 - II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2019.
 - III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
 - IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
 - V. Déclaration d'intention d'aliéner.
 - VI. Définition de tarifs municipaux pour l'exercice 2019 : location de vaisselle à l'Espace Le Zornhoff.
 - VII. Renouvellement des conditions d'emprunts garantis.
 - VIII. Aliénation d'immeuble au profit d'OPUS 67.
 - IX. Mission d'accompagnement à l'ATIP dans le cadre du développement de la société KUHN sur le site de la Faisanderie.
 - X. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voirie sur le site de l'Altenberg.
 - XI. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue Baerenthal.
 - XII. Dénomination de deux espaces publics.
 - XIII. Divers.
 1. Demande de subvention de la Région Grand Est pour la réalisation d'un espace public dans la Grand'rue.
 - XIV. Questions-réponses.
-

M. le maire ouvre la séance à 20 h 05'. Il souhaite la bienvenue aux membres présents en cette première séance du Conseil Municipal de l'année.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, unanime, désigne M. BOSS Dominique en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2018.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2018, sans observation.

III. Informations.

Les conseillers municipaux sont informés de ce qui suit :

a) Communales.

Les réunions à venir seront :

- le 11 mars : commission des finances et du budget
- le 28 mars : Conseil Municipal.

La réalisation de la 2^e tranche de la réfection de la rue Firth, à laquelle se grefferont vraisemblablement les rue Baerenthal et rue Louis Christmann, devrait se dérouler comme suit :

- en 2019 : réfection des réseaux eau et assainissement par le SDEA ; durée des travaux 4 à 5 mois ;
- début 2020 : réfection de la voirie et mise en souterrain des réseaux secs par la commune ; durée des travaux 3 à 4 mois.

M. le maire précise que le report des travaux communaux s'explique par la durée du chantier du SDEA : le chantier communal tomberait dans la période hivernale, et serait soumis aux aléas de celle-ci. Les membres présents acquiescent à l'échéancier envisagé.

La consultation des riverains ayant été concluante, la rue de la Girafe sera mise en sens unique – sur sa portion allant de la rue de la Gare à la rue de la République - lors des 2^e et 3^e trimestres 2019, à titre de test. Un trottoir d'une largeur de 1,20 mètre sera signalé tout le long des maisons, laissant une voie de circulation de 3,50 m disponible.

Le Salon de l'Habitat qui s'est déroulé à l'Espace Le Zornhoff du 1^{er} au 4 février a été un succès. Près de 10000 visiteurs ont été comptabilisés. M. le maire

estime qu'en gros l'événement s'est bien déroulé, seul le stationnement des voitures ayant été quelque peu problématique.

De nombreuses activités se développent sur l'ancien site Goldenberg suite à différentes aliénations successives.

b) Intercommunales.

Le Conseil Communautaire a lieu ce même soir. Mme FONTANES déplore qu'une fois encore la commune de Monswiller ne sera pas représentée. M. KAETZEL précise que la date du Conseil Municipal avait été fixée bien avant celle du Conseil Communautaire.

Les tarifs des services périscolaires ont été augmentés par la Communauté de Communes du Pays de Saverne. De ce fait tous les enfants n'ont plus accès à la cantine.

Dans la ZAC du Martelberg de nouveaux commerces vont ouvrir : Le Roi des Vins en mars, une brasserie-restaurant en avril.

Eparpillée en sept endroits différents, la société de services Alternative Environnement souhaite regrouper ses activités sur 2 à 2,5 hectares. M. KAETZEL indique que l'intercommunalité aurait proposé à Alternative Environnement de s'implanter sur la zone d'activités de l'aérodrome, à Steinbourg. Le problème est que la viabilisation réalisée pour plusieurs lots de taille moindre deviendrait inutile.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

Néant.

V. Déclaration d'intention d'aliéner.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
1	118	34, Grand'rue	1,70

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 5 abstentions, décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont dispose la commune quant à ce bien.

VI. Définition de tarifs municipaux pour l'exercice 2019 : location de l'Espace Le Zornhoff pour le Salon de l'Habitat.

Rapporteurs : MM. KAETZEL et KILFIGER.

L'Espace culture et loisirs a été loué du 25 janvier au 8 février pour l'organisation du Salon de l'Habitat Bio ouvert au public du 1^{er} au 4 février 2019. Les tarifs de location de cet équipement en vigueur ne sont toutefois pas adaptés à un tel événement.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe un tarif forfaitaire de 4.000,- € pour la location de l'Espace Le Zornhoff dans le cadre du Salon de l'Habitat Bio organisé en 2019.

VII. Renouvellement des conditions d'emprunts garantis.

Rapporteur : M. KAETZEL.

L'Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin (OPUS 67) a renégocié deux prêts n° 0414079 et n° 0414001 qu'il a engagés en 1993 dans le cadre de la réalisation des opérations immobilières :

- ancienne boulangerie, rue du Zornhoff (6 logements) ; capital restant dû à ce jour : 46.869,79 € ; quotité garantie par la commune : 41,98 % ;
- foyer Haemmerlin, rue d'Ottersthal (6 logements) ; capital restant dû à ce jour : 56.392,56 € ; quotité garantie par la commune 42,01 %.

Ces prêts, garantis par la commune, ont été renégociés comme suit :

- organisme prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations
- durée : 19 ans, soit une échéance en 2034 (au lieu de 2026)
- taux : taux du Livret A + 1,3 les 10 premières années,
taux du Livret A + 0,6 les 9 dernières années.

Les taux et durées des prêts changent. La quotité de garantie communale demeure inchangée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions renégociées pour les prêts n° 0414079 et n° 0414001 engagés par OPUS 67 et garantis par la commune de Monswiller.

VIII. Aliénation d'immeuble au profit d'OPUS 67.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Un contrôle de l'état des parcelles d'OPUS 67 sur la commune de Monswiller a fait apparaître que la parcelle cadastrée section 3 n° 339 – sur laquelle est édifiée en partie le logement du responsable de la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées de l'Altenberg – n'a pas été transcrite au nom d'OPUS 67.

Entendu les explications de M. le maire, et soucieux de régulariser cette situation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder à l'euro symbolique le bien cadastré
Commune de MONSWILLER, section 3, lieu-dit Altenberg, parcelle n° 339,
d'une contenance de 5,22 ares,
au profit de l'Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin (OPUS 67) ;
- dit que tous frais (notariés et autres) seront à la charge de l'acquéreur.

IX. Mission d'accompagnement à l'ATIP dans le cadre du développement de la société KUHN sur le site de la Faisanderie.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Il a été décidé lors d'une réunion en sous-préfecture le 10/09/2018 avec les différentes parties concernées [Etat, intercommunalité, Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR, ex Pays), commune de Monswiller, société KUHN, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Départementale des Territoires (DDT) et Office National des Forêts (ONF)] que la procédure de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (PLU) de la commune de Monswiller, nécessaire à la réalisation du projet d'extension des Etablissements KUHN sur le site de la Faisanderie, serait réalisée sous la forme d'une procédure intégrée d'immobilier de l'entreprise (PIIE). Cette procédure présente l'avantage de permettre de mettre en compatibilité le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le PLU en une seule procédure ; elle sera portée par le PETR.

La municipalité monswilléroise a souhaité se faire assister et conseiller dans le cadre de cette procédure d'urbanisme et a fait appel à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) du Bas-Rhin. Une convention doit définir la mission de l'ATIP.

Suivant proposition de la municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'assistance des services de l'ATIP dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du développement de l'entreprise KUHN sur le site de la Faisanderie ;
- autorise M. le maire à signer une convention bipartite "mission d'assistance technique en urbanisme" avec l'ATIP dont les dispositions sont les suivantes :
 - objet : mise en œuvre de la PIIE dans le cadre du développement de l'entreprise KUHN
 - durée : 20 demi-journées pour la mission de base et 10 demi-journées pour le module spécifique
 - contribution : 300 € par demi-journée ;
- s'engage à inscrire la dépense afférente (9.000 €) au budget 2019 ;
- sollicite le concours financier de la Communauté de Communes du Pays de Saverne dans le cadre de cette procédure d'urbanisme.

X. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une voirie sur le site de l'Altenberg.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La municipalité a été saisie d'un projet d'installation de deux sociétés sur le site de l'Altenberg et par conséquent d'une demande d'achat de terrain. Pour accueillir ces nouvelles activités – et d'autres par la suite -, il est nécessaire de réaliser une voie de desserte sur le site de l'Altenberg depuis la RD 219 et l'accès à la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées (MAPA) de l'Altenberg.

Des bureaux d'étude ont été consultés pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre complète de cette éventuelle opération de voirie. La meilleure offre est la suivante :

- taux de rémunération : 5,2 %
- rémunération estimée : 15.600 € H.T. (pour un montant estimé des travaux de 300.000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ décide de confier une mission de maîtrise au bureau d'étude BEREST, d'Illkirch pour mener les études en vue de la réalisation de l'opération : réalisation d'une voirie sur le site de l'Altenberg ;
- ☞ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

La réalisation effective de l'opération de voirie relèvera d'une décision ultérieure du Conseil Municipal.

XI. Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la voirie de la rue Baerenthal.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La réfection de la voirie de la rue Firth – 2^e tranche (partie aval) a été décidée par le Conseil Municipal. La municipalité a constaté que la voirie de la rue Baerenthal, desservie par cette seule rue Firth, est également en piteux état. L'opportunité se présente de profiter des travaux de la rue Firth pour refaire en même temps la voirie de la rue Baerenthal.

Le bureau d'étude M2I, de Wingersheim, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre de la rue Firth, a été consulté. Il a déposé l'offre suivante :

- taux de rémunération : 5,5 %
- rémunération estimée : 8.250 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☞ décide de confier une mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude M2I pour la réalisation de l'opération : réhabilitation de la voirie de la rue Baerenthal ;
- ☞ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

La réalisation effective de l'opération de voirie relèvera d'une décision ultérieure du Conseil Municipal.

XII. Dénomination de deux espaces publics.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Un nouvel espace public a été créé dans la rue du Général Leclerc, sur l'emplacement où se trouvait le bâtiment ayant accueilli l'ancien bureau de poste encore récemment, l'école de garçons catholique il y a un peu plus longtemps.

Un second espace est en cours de réalisation à l'endroit où se trouvait la maison dite "Nissle", à l'adresse 23, Grand'rue.

Afin que ces espaces puissent être désignés de façon claire, la municipalité juge opportun de donner à chaque site une dénomination propre.

Différentes propositions de noms sont faites.

Finalement le Conseil Municipal, à l'unanimité, dénomme les deux espaces comme suit :

- espace de la Grand'rue : **place de la Fontaine**
- espace de la rue du Général Leclerc : **place de la Mairie.**

XIII. Divers.

1. Demande de subvention de la Région Grand Est pour la réalisation d'un espace public dans la Grand'rue.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La Région Grand Est a souhaité renforcer son intervention en faveur des espaces urbains. Elle soutient désormais l'investissement des communes rurales pour – entre autres – les aménagements urbanistiques, paysagers et de plein-air de qualité. La réalisation de l'espace public de la Grand'rue – que M. le sous-préfet a refusé de subventionner en 2018 au titre de la DETR – entre dans ce cadre, les travaux ne débutant qu'en avril 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de la Région Grand Est pour la réalisation d'un espace public dans la Grand'rue ;
- adopte le plan de financement suivant :
 - dépenses : 134.873,53 € H.T.
 - travaux : 125.413,00 € H.T.
 - maîtrise d'œuvre : 9.460,53 € H.T.
 - recettes :
 - subvention de la Région (20 %) : 26.974,71 €
 - autofinancement : 107.898,82 € H.T.

XIV. Questions - réponses.

Néant.

La séance est levée à 21 heures 30'.